

BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES AVANT UNE ALERTE

- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,
- Prévoir de l'eau et des denrées non périssables,

PENDANT L'ALERTE

- S'informer (télévision, radio),
- limiter vos déplacements,
- ne jamais intervenir sur les toitures,
- ne toucher pas les fils électriques tombés au sol,
- éviter de rester à l'extérieur,
- prendre des nouvelles des personnes sensibles près de chez vous,
- respecter les consignes des autorités officielles,
- appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un accident.

ALERTE METEOROLOGIQUE

www.france.meteofrance.com/vigilance

Carte actualisée à 6H00 et 16H00.

Elle informe la population de:

- Difficulté de circulation sur les routes,
- Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...
- Dégâts matériels importants,
- Coupures d'électricité et/ou de téléphone,
- Montée du niveau de l'eau et inondation,
- Conséquences sur la santé humaine....

* **ALERTE JAUNE**: soyez attentif

* **ALERTE ORANGE**: soyez très vigilant

* **ALERTE ROUGE**: Vigilance absolue

Gendarmerie	17	Mairie	05 55 67 43 06
Pompiers	18	Préfecture	05 55 51 59 00
Samu	15	Urgences électricité	09 726 750 23
Urgences	112	Urgences gaz	0 800 47 33 33
Urgences Aubusson			05 55 83 60 60
Urgences Guéret			05 55 51 70 00

Pour de plus amples renseignements :

www.georisques.gouv.fr

Commune de BASVILLE

DICRIM DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Photo :Chapelle Saint-Alvard

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

La commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants:

- Vents violents, tempêtes, orages, épisodes de neige et/ou verglas exceptionnels
- Séisme ,zone 2 (Aléa faible)
- Potentiel de radon élevé, catégorie 3

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les tempêtes du 06 au 10 novembre 1982 et du 25 au 29 décembre 1999.



Risque Séisme

Consignes de sécurité

La commune de basville est située en zone 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité.

AVANT

- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

PENDANT

- Rester où l'on est :**
 - à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)
 - En voiture ou assimilés : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête
- Ne pas allumer de flamme

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

Où s'informer :

www.georisques.gouv.fr/risques/seismes
www.planseisme.fr
www.franceseisme.fr
<https://sisfrance.irs.fr/>



Risque Météorologique

Consignes de sécurité

AVANT

- Consulter www.france.meteofrance.com
- Ranger tous les objets à l'extérieur,
- En zone inondable, mettre en hauteur les objets et les véhicules,
- Fermer les portes et les volets des fenêtres,
- Prévoir une réserve d'eau et de denrée
- Prévoir un éclairage de secours et une radio.
- Suivre les informations données par la commune.

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo,
- Éviter tout déplacement à l'extérieur,
- Ne pas circuler sous les arbres et sous les toitures,
- Respecter les interdictions de circuler,
- Ne jamais monter sur les toitures,
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol,
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.

APRES

- Vérifier votre toiture,
- Contacteur un électricien en cas d'inondation,
- Sécuriser tous les objets menaçant de tomber,
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles

Où s'informer :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
<http://pluiesextremes.meteo.fr>



Risque Radon

Consignes de sécurité

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.

Qu'est-ce qui favorise sa présence ?

Le radon se concentre dans les locaux fermés et résulte de nombreux paramètres comme par exemple :

- des caractéristiques du sol (concentration naturelle, présence d'un sous-sol en terre battue, présence de fissures dans la roche)
- des caractéristiques du bâtiment (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.) ;
- de l'installation de menuiseries étanches sur des bâtiments anciens sans dispositif d'aération ;
- le mode de vie des occupants vis-à-vis de l'aération des locaux.

Être en zone 2 ou 3 n'implique pas systématiquement un taux de radon élevé, pour en être sûr, il faut le mesurer.

Quand la mesure indique une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est souhaitable de chercher à la réduire et pour cela il faut identifier les facteurs favorisant sa présence.

Il est possible d'agir sur trois paramètres :

- améliorer l'étanchéité entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- améliorer la ventilation de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon
- lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...), créer une entrée d'air frais spécifique.

Où s'informer :

• le site de ministère de la santé :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
• le site de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/risque-radon>

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



A faire :



A ne pas faire :

